

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 62

OBJET : **RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°62
PROGRAMME D'AIDE COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DE LA PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL**

RAPPORTEUR : **M. Henri DEMAY**

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,

VU le rapport N° 62 de son Président,

VU la délibération N° 22 du 24 février 2003, décidant l'octroie d'une subvention à l'association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

•D'émettre un avis favorable sur les demandes d'aides présentées ci-après, qui seront financées sur le produit de la TDENS et d'allouer les subventions suivantes :

- **Commune de Jujols****5 803,20€**, soit 40% du montant total de 14 508€ HT du projet, pour la réalisation des travaux de mise en conformité du captage Font Eyxen liés à la mise en œuvre des mesures compensatoires de protection du milieu,
 - **Conservatoire du Littoral**,**94 872€**, soit 30% du montant total de 316 240€ TTC du projet pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation du site naturel du Racou,
 - **ANENA**,..... **500,00€** pour la mise en œuvre des actions en faveur de la sécurité en montagne hivernale,
 - **Syndicat Mixte Canigou**,..... **20 159,75€** soit 15% du montant total de 134 398,34€ TTC du projet transfrontalier intitulé « Du puigmal au Canigou, espaces d'échanges touristiques »,
- D'autoriser le versement d'acomptes sur les subventions allouées ci-dessus ;
 - D'autoriser à signer le Président toutes pièces afférentes aux diverses opérations précitées,
 - D'autoriser la levée de prescription et de proroger le délai de validité jusqu'au 30 juin 2008, de la subvention de **2 921€** octroyée à l'association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes, par délibération du 24 février 2003, pour la réalisation de travaux d'aménagement aux portes de la réserve naturelle.

Les crédits sont inscrits aux chapitres 011 et 65 du Budget Départemental.

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 20 voix pour,
6 abstentions

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS (absent ayant donné pouvoir à M. Michel MOLY), M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER (absent ayant donné pouvoir à M. Louis CASEILLES), M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL (absent ayant donné pouvoir à M. René OLIVE), M. Alexandre REYNAL (absent ayant donné pouvoir à M. Henri DEMAY), M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean MAYDAT (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Jean SOL (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Christian BLANC, M. Jean CODOGNES, M. Jean-Luc ENGLEBERT, M. Serge FA, M. Bernard REMEDI

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN